

UNION PROFESSIONNELLE
RECONNUE EN 1962MEMBRE DU
CONSEIL EUROPÉEN DES
URBANISTES (ECTP - CEU)
MEMBRE FONDATEUR DE
FOR URBAN PASSION-FUP**Le Conseil de Direction**

Président	S. PEETERS
Secrétaire Général	J.-C. DE BRAUWER
Trésorière	St. ROOSE
Conseillère	C. FALLY
Conseiller	R. DAELE
Conseiller	P. LACONTE
Conseiller	X. MARIAGE

Délégué Région Bruxelles Capitale
Déléguée Région Wallonne
Délégué Communauté Germanophe**Siège social**Glaverbel building
Chaussée de La Hulpe, 166, bte 27
B-1170 Bruxelles
Téléphone : 02 514 17 43
e-mail : cub@urbanistes.be
site : http://urbanistes.be/cub/**Compte bancaire**

IBAN BE79 3100 4126 8233

Union professionnelleA/A.U. 17.528-7049
N° d'entreprise 412.644.829

INFOLETTRE 2020-04 du 1/10/2020

[NEWS](#)[EMPLOIS](#)[MEMBRES](#)**Table des matières**

- [Le Mot du Président](#)
- [Les cartes du PRDD disponibles en ligne sur BruGIS](#)
- [Coronavirus : mesures applicables à partir du 1er septembre](#)
- [Déclaration repoussée au 16 novembre](#)
- [IBSA Mise à jour des données](#)
- [Les formes de résilience territoriale](#)
- [Pas de précompte professionnel pendant le dernier trimestre 2020 pour les jeunes](#)
- [La CUB est à votre écoute !](#)

Le Mot du Président

Chères Membres,

Chers Membres,

Nous vous informons que le siège social de notre union professionnelle est maintenant au **Glaverbel building**, situé sur la Chaussée de La Hulpe, 166, bte 27 à 1170 Watermael-Boitsfort (Bruxelles).

Vous pouvez aussi nous joindre par téléphone, au 02 514 17 43 et aussi par email cub@urbanistes.be. Comme nous vous l'avions expliqué lors de l'assemblée générale statutaire, il nous importait de revoir l'utilisation patrimonieuse de nos maigres ressources. Nous avons proposé de les utiliser essentiellement dans une aide administrative et non dans le paiement de services à l'Architect's House. Voilà chose faite.

Pour le reste, nous vous souhaitons une bonne lecture de notre Urbicaniste !

*Serge***Les cartes du PRDD disponibles en ligne sur BruGIS**

Le [Plan Régional de Développement Durable \(PRDD\)](#), approuvé par le Gouvernement bruxellois le 12 juillet 2018, est l'instrument de planification globale du développement durable de la Région bruxelloise. Il porte la vision territoriale de notre Région à l'horizon 2040.

Le [PRDD](#) constitue le projet de ville bruxellois. Il se structure en un texte qui définit les ambitions de la Région, les conditions de réussite du projet de ville et traduit ces éléments au moyen de cartes concernant la structure urbaine, l'environnement, l'espace public, la rénovation urbaine, le patrimoine, la mobilité et le développement économique. Tous ces documents sont disponibles sur [le site de perspective.brussels](http://le.site.de.perspective.brussels).

Afin de faciliter l'utilisation de ces cartes par les institutions publiques ainsi que la recherche, par des

Déclaration repoussée au 16 novembre

Le contribuable qui fait appel aux services d'un mandataire (comptable, expert-comptable, conseil fiscal, etc.) pour rentrer sa déclaration à l'impôt des personnes physiques dispose désormais jusqu'au 16 novembre pour que ce mandataire rentre sa déclaration via Tax-on-web.

Le ministre des Finances, Vincent Van Peteghem, a décidé de prolonger le délai, en raison des circonstances difficiles actuelles. Initialement, la date butoir pour rentrer sa déclaration via un mandataire avait été fixée au 22 octobre.

Pour les déclarations à l'impôt des sociétés, à l'impôt des personnes morales (via BizTax), le délai a également été postposé au 16 novembre 2020. Elle était initialement prévue pour le 29 octobre.

IBSA Mise à jour des données

Mise à jour mensuelle des données :

- Population : des tableaux de [Nationalités](#) reçoivent les chiffres actualisés au 1er janvier 2020. Ceux de la Nationalité à la naissance le sont aussi pour 2008 et 2019.
- Santé : dans le sous-thème [Naissances, espérance de vie et mortalité](#), données 2017 ajoutées aux tableaux sur la Mortalité.
- Marché du travail : les tableaux sur les Indépendants ont été complétés avec les statistiques 2019 dans [Population active occupée](#).
- Économie : dans le sous-thème [Activité économique](#), les tableaux des Exportations et Importations de biens ont été mis à jour avec l'ajout de l'année 2019.
- Environnement : dans le sous-thème [Environnement et territoire](#), chiffres de l'année 2018 pour les Émissions de gaz à effet de serre et celles des polluants atmosphériques. Résultats de cette même année pour les Déchets collectés par Bruxelles Propreté et les Délits enregistrés contre l'environnement dans [Environnement et société](#).
- Mobilité : statistiques de 2017 à 2019 ajoutées aux tableaux du Parc et de l'Immatriculation des véhicules dans [Véhicules et réseau routier](#) ainsi que les données de 2018 à 2020 à ceux de l'Utilisation du vélo partagé (Villo !) dans [Mobilité active](#).

organisations privées ou d'autres acteurs, celles-ci sont maintenant accessibles à tous via la plateforme BruGIS, grâce à une collaboration entre perspective.brussels et [urban.brussels](https://gis.urban.brussels).

En quelques clics, vous pourrez accéder aux cartes générales et détaillées du PRDD et obtenir de façon dynamique les informations qui vous intéressent.

RDV sur <https://gis.urban.brussels/brugis/#/> où toutes les cartes du PRDD sont dans les couches du dossier perspective.brussels/PRDD

Bonne découverte !

Coronavirus : mesures applicables à partir du 1er septembre

Le gouvernement a adopté de nouvelles mesures sanitaires. Nous faisons un état des lieux des mesures actuellement en vigueur.

Depuis le 18 mars 2020, de nombreuses mesures ont été prises par le gouvernement afin de lutter contre la propagation du coronavirus. Le 4 mai, la Belgique a ensuite entamé un processus de déconfinement progressif. Le 29 juillet 2020, des mesures plus strictes ont été adoptées afin d'éviter une seconde vague de contaminations.

Un arrêté ministériel du 22 août 2020 a modifié certaines mesures déjà existantes en vue de quelque peu les assouplir.

Pour plus de clarté, vous trouverez un récapitulatif des mesures actuellement en vigueur, qui nous concernent plus directement, dans les lignes qui suivent.

Télétravail

Depuis le 29 juillet 2020, le télétravail à domicile est « hautement recommandé » dans toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, pour tous les membres du personnel dont la fonction s'y prête.

La circulation des personnes

A partir du 1^{er} septembre, la bulle sociale de 5 personnes - c'est-à-dire les personnes avec lesquelles les citoyens ont des contacts rapprochés - restera d'application, dans les mêmes conditions qu'au mois d'août. Les rassemblements privés avec respect des distances de sécurité sont quant à eux toujours limités à 10 personnes en même temps.

Le port du masque reste obligatoire tout comme le respect des règles et protocoles de sécurité. Afin de donner plus de flexibilité – lorsque les règles de sécurité sont respectées – aux professionnels, il sera possible de déroger à cette règle pour certains événements après examen par l'autorité communale et l'autorisation des ministres compétents.

Enseignement

Tous les élèves pourront reprendre l'école, tous niveaux d'enseignement confondus, sur base du « code jaune » établi par les communautés. Ce système permettra une semaine scolaire normale de 5 jours, sous réserve du respect de certaines mesures sanitaires.

Les formes de résilience territoriale

Nous vous proposons de partager un article de la revue [URBANISME](#).

Cette crise qui bouleverse nos habitudes et le rapport à notre cadre de vie, réinterroge la géographie des usages, pose la question des lieux, du temps, des pratiques, et du cadre de vie à différentes échelles : celle du domicile, de l'environnement immédiat et du territoire où de nouveaux (des)équilibres peuvent se jouer.

Le géographe Martin Vanier ouvre le dossier avec une contribution qui met à l'épreuve de l'histoire des idées cette notion de résilience appliquée aux villes et aux territoires. Avec comme conclusion que « *la résilience invite à la lucidité de considérer l'histoire comme l'enchaînement des imprévus, donc à en garder la mémoire et la connaissance* ».

Magali Talandier a choisi d'analyser trois formes de résilience territoriale : *absorbative*, *adaptatrice* et *transformatrice*. Avant de proposer un Rubik's Cube territorial, qui fait apparaître l'importance des LIBS (Local Intensive Business Services), ces activités productives locales qui constituent un levier stratégique pour affronter les crises.

D'ailleurs la feuille de route de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), adoptée en juin dernier, trace la perspective de « pactes de résilience territoriale ». D'où notre interrogation à son directeur général, Yves Le Breton : cette nouvelle notion pourrait-elle se substituer à celle de « cohésion des territoires » ?

Prudence de la réponse : « Il ne s'agit pas de remplacer un concept par un autre [...] mais les stratégies de résilience vont prendre une place croissante dans l'action publique. »

Ce dossier en donne de nombreux exemples.

Pour lire l'intégralité du dossier Les ressorts de la résilience territoriale, [commandez le numéro 418](#)

Pas de précompte professionnel pendant le dernier trimestre 2020 pour les jeunes

Aucun précompte professionnel n'est dû sur les salaires payés à certains jeunes qui viennent de quitter l'école s'ils sont occupés dans le cadre d'un contrat de travail commencé dans les 3 derniers mois de l'année. Leur salaire mensuel brut imposable ne peut pas dépasser 3.400 euros.

Le salaire brut imposable correspond au salaire brut une fois les cotisations sociales du travailleur retenues (la plupart du temps 13,07 %). Exemple : la limite ne sera normalement pas dépassée si le travailleur perçoit un salaire brut de 3500 euros, car dans ce cas, le salaire brut imposable sera de 3042,55 euros (= 3500 euros – 13,07 %). Attention aux conditions, voir auprès de votre secrétariat social.

La CUB est à votre écoute !

- Un courriel à cub@urbanistes.be